

# Le stationnement à l'heure du disque

Le disque bleu est utilisé depuis maintenant un mois par tout automobiliste souhaitant stationner sur la commune. Rappel des règles et premier bilan.

**L**a ville a édité plus de 30 000 disques bleus toujours disponibles gratuitement dans tous les points accueil mairie, à l'Office de tourisme et chez les commerçants. Tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, sur les voies pour lesquelles la durée de stationnement est limitée (zone bleue) tout automobiliste est tenu de faire apparaître l'indication correspondant à son heure d'arrivée au moyen du disque de contrôle. Ce dernier doit être apposé sur la face interne du pare-brise de façon à pouvoir être vu directement de l'extérieur. La zone bleue comporte les rues suivantes : parking des Esplageolles, rue Mabily, rue Renaudel, quai Hoche, quai de la Marine, quai Saturnin Fabre, quai Péri, rue Martini, rue Berny, rue du docteur Vaillant, rue Jean Jaurès, rue Garibaldi, rue Chevallier de la Barre, rue Cauquière. Un marquage au sol matérialise la zone également signalée en hauteur par des panneaux. Selon Michel Imbert, le responsable de la police municipale : « *Le nouveau système est globalement bien accepté. Les premiers contrôles effectués*

*démontrent que les disques sont bien utilisés* ».

Les policiers municipaux effectuent des rondes régulières de vérification du respect de la nouvelle réglementation qui propose un stationnement certes limité mais gratuit sur l'ensemble du centre-ville .

PLG



DISQUE DE CONTRÔLE DE STATIONNEMENT

